

Bulletin d'Informations

N° 1 – JUIN 2020

DINEAULT



Mairie :

02 98 26 00 55

mairie.dineault@wanadoo.fr

TOUT
commence
en FINISTÈRE
Bretagne



Sommaire n° 1

Couverture : - La Municipalité.

- L'église Ste Marie Madeleine.
- Le Ménez-Hom.

P 2 : - Édito : Christian HORELLOU

P 3 : - Les chantiers en cours.

P 4 : - Elections et pandémie.

- Route des Plages maintenue.
- Office du Tourisme.

P 5 : Conseils Municipaux :

- 9 juin 2020.
- 25 juin 2020.

P 6 : Conseil Municipal (suite et fin).

- Don au CCAS.
- Travaux Ty Vougeret.

P 7 : - Facture d'eau.

- Cabinet d'Infirmières.
- Le nouveau Bulletin Municipal.
- Insee (Enquête statistique).
- SEA (Lingettes/conséquences).

P 8 : - Communication du Pays de Brest
- Espace opposition.



Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction ».
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 1 Date Edition : Juillet 2020

Site Internet :dineol.fr

Les dernières élections municipales du 15 mars ont montré le civisme des Dinéaultais qui se sont déplacés à 68% malgré les incertitudes et les craintes sanitaires. Je les en remercie.

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous pour la première fois dans ma fonction de maire. Après 6 ans comme premier adjoint du mandat de Philippe Bittel, j'en mesure pleinement l'engagement et la responsabilité. Écouter, respecter, concerter, avec toujours le souci de l'efficacité, telle est ma conception du mandat de maire.

J'ai confiance et je crois au dynamisme de notre équipe « Agir avec vous » et nous ferons le maximum pour bâtir une relation basée sur la confiance et pour mettre en œuvre le programme sur lequel nous sommes engagés. Cette relation du Dinéaultais avec le maire et les conseillers municipaux est un lien de proximité, de contact, d'actions concrètes. Lorsque dans une commune, les services municipaux fonctionnent et qu'il y fait bon vivre, il est utile de se rappeler que tout cela ne coule pas de source. Par ailleurs la démocratie locale a besoin de débats, de majorité avisée et d'opposition constructive. Elle a aussi besoin de vous et de votre intérêt pour la vie de votre commune. Nous ferons appel à votre participation pour enrichir le débat, élargir la réflexion et rechercher des positions de consensus (cf notre programme).

Nous sortons d'une période difficile pour chacune et chacun d'entre nous mais ce qui a été encourageant c'est qu'à Dinéault, la solidarité n'a pas été un vain mot. Des volontaires sont venus en aide aux personnes âgées et vulnérables notamment pour le portage de repas et les courses. De nombreux masques et visières ont été fabriqués par des bénévoles et mis à disposition dans les commerces. Je me fais le porte-parole des 19 conseillers pour vous adresser un grand merci collectif pour cette chaîne de solidarité.

Après ces mois de flottement, la situation se normalise peu à peu : les écoles et le restaurant scolaire ont accueilli les enfants avec l'ensemble des enseignants et du personnel présent dès le 11 mai; les chantiers ont redémarré qu'il s'agisse de la maison médicale, de la maison des associations et de l'appartement au-dessus du restaurant scolaire ; le nouveau conseil s'est installé avec les adjoints, les commissions, les délégations, les représentants communautaires. Il est « à pied d'œuvre » pour remplir la mission que vous nous avez confiée : travailler pour le bien commun, l'avenir de Dinéault et le bien-être de chacun.

Christian HORELLOU



La nouvelle équipe municipale : (de gauche à droite) : Hélène **POULIQUEN**, Eric **BODIOU**, Christian **HORELLOU** Maire, Guy **LE FLOC'H**, Marie Louise **BURLOT**.

P3

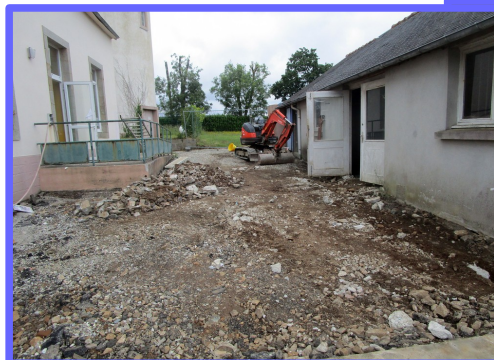
Les travaux sur la Commune

Les travaux prévus depuis déjà de longs mois ont été sérieusement retardés par le Covid19. Ils ont repris au cours de ce mois de juin ; certaines précautions continuent à être prises par les entreprises notamment lors des nettoyages des postes de travail et des baraques de chantier. Ces dernières sont désinfectées par chaque corps de métier, et le port du masque est la règle. Au programme, la maison médicale, la salle de motricité et le logement au-dessus de l'ancienne école.

La Maison Médicale

La Maison Médicale : le chantier amiante est dorénavant achevé et pour celles et ceux qui ont pratiqué cet endroit

le paysage commence à changer. Il faut tout d'abord curer une partie de la cour et excaver le futur bâtiment de la chaufferie. Prévoir les réseaux nécessite de créer des tranchées où passeront les différents conduits et aujourd'hui, l'ancienne salle est sens dessus dessous. Marteaux piqueurs et scies sont venus à bout de la dalle carrelée. Plafonds et planchers ont disparu et tout n'est qu'enchevêtrement de câbles électriques et de débris. Les maçons sont à pied d'œuvre. Bientôt apparaîtront les nouveaux accès...



La salle d'Activités, Le Logement



Comme les trois chantiers sont menés de front, les différents travaux permettent aux entreprises de coordonner les tâches et d'avoir un taux d'occupation optimal. Ici, l'ancienne salle de motricité et l'ensemble du préau sont dans la première phase. Le désamiantage s'effectuera à compter du début du mois de juillet. Pour autant tout

ce qui est obsolète ou qui doit être remplacé est parti à la décharge. Les baies vitrées sont explosées, l'isolation et les cloisons plâtrières sont arrachées ou démolies. Le logement du bâtiment du restaurant scolaire commence à subir le même traitement.

Il y a quelques jours, l'entreprise de maçonnerie creusait déjà les tranchées qui recevront les différents réseaux : énergie, télécommunications, eau etc... La société ENO Architectes, basée à Brest est le coordinateur général de l'ensemble des travaux et la réunion de chantier organisée chaque semaine permet de faire le point sur les avancées et de pallier éventuellement certaines anomalies susceptibles d'être découvertes lors de réhabilitation de ces bâtiments anciens.

« Ages et Vie »

Ce projet privé présenté dans le compte rendu du Conseil Municipal de novembre 2018 n° 47 vient de démarrer. Petit rappel : il s'agit de proposer une alternative à l'E.H.P.A.D traditionnel en permettant aux personnes âgées dépendantes de bénéficier d'auxiliaires de vie tout en continuant de vivre dans leur commune. L'ensemble des deux maisons ainsi que les logements du personnel (à

l'étage) vient de voir commencer sa réalisation sur les

3 000 m² dont « Ages et Vie » a fait l'acquisition sur le lotissement « Marcel CHARLES ».

Le terrassement a été rondement mené et le ballet des camions transportant les centaines de m³ de remblais vers d'autres chemins de la commune a été remarqué pendant plusieurs jours. Puis les fondations imposantes, avant de commencer les murs qui supporteront la dalle sur laquelle sera érigée la construction. L'image de droite en donne une idée.



Il y a quelques mois, le 15 mars exactement, s'achevait une exaltante campagne électorale. Pendant plusieurs semaines, nous avons sillonné la commune pour rencontrer les habitants. Que dire de ces riches moments ? Des instants d'échanges où nous avons d'abord écouté, puis présenté notre programme ainsi que la vision que nous avons de ce futur mandat. Ce dimanche soir les urnes rendaient leur verdict. Notre liste, « Agir avec vous » conduite par Christian HORELLOU était élue avec près de 62 % des voix des 672 bulletins validés de la journée. Alors que l'abstention atteignait des sommets dans l'hexagone (plus de 55%) Dinéault a fait figure de proue avec une participation de 68%.

Pourtant les conditions du moment étaient particulières. Le bureau de vote, installé dans la salle de la Tour d'Auvergne offrait un décor surprenant : isolements ouverts tournés vers le mur, fléchage de distance au sol, sens obligatoire de parcours, solutions alcaloïdes présentes et... un silence inhabituel !

La faute à ce coronavirus venu de Chine semble-t-il prenant l'étrange nom de COVID-19 et imposant à chacun sa tyrannie. Pendant des jours, tout au long de lentes semaines, cet agent infectieux de quelques nanomètres a mis le monde entier à genoux et pris des vies. Des mesures drastiques ont été mises en place avec un objectif de confinement maximum afin de ralentir la progression excessivement dangereuse de ce prédateur inconnu.

Pourtant, des inconscients, ou plutôt des irresponsables ont cru bon faire front avec l'arrogance coutumière de l'ignorance, mettant en danger leur propre entourage, le cercle de leurs relations et la vie de celles et ceux qui pouvaient croiser leur chemin. Qu'a-t-on entendu sur cette indiscipline des Français !

Aujourd'hui le calme est semble-t-il revenu. Cet événement aura-t-il permis de tirer des leçons ? Nous avons été peu de chose face à cette pandémie ravageuse et il n'est que le hasard qui nous permet d'être en vie aujourd'hui. Nous avons aussi retenu ce courage (car il en fallait) et cette abnégation de certains corps de métier ou bénévoles (santé, sécurité, agriculture, les secteurs de l'alimentation etc...) qui ont continué à prendre des risques dans les moments de pénurie de moyens, les incertitudes et les contradictions des donneurs d'ordre et des médias.

Nous avons vu aussi naître cette solidarité et cette « débrouillardise » dont nous sommes capables à Dinéault. Que dire de ces « petites mains » confectionnant ces fameux masques récupérant de-ci de-là tissu, élastique etc... Quel élan de générosité autour d'elles ! La municipalité a organisé les rapprochements vers les personnes fragiles, démunies ou seules ; elle a mis en place le portage des repas.

Lentement le déconfinement se met en place : les écoles ont ouvert leurs portes ainsi que le restaurant scolaire et les entreprises ont retrouvé leurs chantiers. La vie semble reprendre !

Les traces resteront présentes, encore longtemps, dans nos consciences et notre pays !

Aujourd'hui donc, l'excitation et le bouillonnement de cette journée d'élection se sont calmés.

Il aura fallu des mois pour que soit installé le nouveau Conseil Municipal, avec l'élection du nouveau Maire, de celle des quatre adjoints, des représentants communautaires, des délégations diverses et des commissions communales : en fait, de quoi reprendre cette marche en avant et d'entreprendre la mission que nous nous sommes fixés avec vous : travailler pour le bien commun, l'avenir de notre commune et le meilleur bien-être de chacun...

(Guy LE FLOC'H)

La Route des Plages est maintenue

Depuis huit ans, une ligne de car estivale permet aux habitants des secteurs de Châteaulin et de Pleyben de se rendre sur les plages de Lestrevet, (Plomodiern), et de Pentrez, (Saint-Nic). La communauté de communes, réunie le 11 juin en conseil communautaire, dans la salle de Coatigrac'h, à Châteaulin a reconduit le projet. Enveloppe consacrée : 25 000 € dont la moitié est prise en charge par la Région Bretagne. Cette offre de transport collectif mise en place par la communauté de communes de Pleyben – Châteaulin – Porzay (CCPCP) sera effective du 4 juillet au 1er septembre 2020, avec un départ vers 13h du lundi au samedi. Trois lignes vont être mises en place : la ligne « sud » pour Saint-Coulitz, Cast, Plonévez-Porzay et Ploéven, la ligne « centre », pour Trégarvan, Dinéault, Châteaulin et Saint-Nic, la ligne « nord », pour Pleyben, Saint-Ségal, Port-Launay et Plomodiern. L'été dernier, 991 voyages ont été effectués sur l'ensemble des trois circuits, avec une fréquentation en hausse de 34 % par rapport 2018 soit une moyenne de 21 voyages par jour et un mois de juillet avec 714 voyages contre 277 voyages en août, tous circuits confondus. De plus sur les 48 jours de service, il y a eu 7 journées où les cars ont roulé à vide contre 9 journées en 2018. Pour l'été 2020, le prix du ticket sera maintenu à 2 € par voyage (plein tarif). L'offre de transport à la demande pour les communes périphériques de Châteaulin et de Pleyben, à destination de leur ville-centre ou vers les lignes départementales qui rejoignent Brest et Quimper, a également été évoquée. Cette demande concerne une douzaine d'utilisateurs réguliers avec une baisse de la fréquentation de 30 % sur la période 2019-2020. La convention avec la Région Bretagne est reconduite pour une année. Dinéault départ : place de l'Eglise : 13h25, Ty Provost : 13h29. Dinéault retour : place de l'Eglise : 18h08, Ty Provost : 18h14. 18h14.

(Communauté de Communes)

Découverte du Territoire. Office du Tourisme

Retrouvez dans le nouveau guide découverte de l'office de tourisme, toutes les informations et tous les bons plans pour vivre des expériences dépaysantes en solo, en duo ou avec votre tribu... tout près de chez vous ! Le guide est disponible dans les bureaux d'accueil et en téléchargement sur :

www.menezhom-atlantique.bzh . Office de Tourisme Menez-Hom Atlantique 4 Place Saint-Yves - 29550 Plomodiern 02 98 81 27 37 . info@mha-tourisme.com -

Et si vous (re)découvriez le territoire cet été !

(Office du Tourisme)

Mise en place Commissions Délégations

Conseil du 6 juin 2020

Les élections ont eu lieu le 15 mars dernier : elles ont élu les représentants de la commune qui siégeront au Conseil Municipal et à la Communauté de Communes. La mise en place officielle de cette nouvelle équipe s'est faite le 23 mai avec l'élection du Maire et de 4 adjoints. Le conseil municipal a constitué les différentes commissions et attribué les délégations. Toutes les commissions (au nombre de 11) sont présidées par le Maire; chacune d'entre elles est constituée d'un vice-président (VP) et de membres du Conseil Municipal. Les **Commissions** : Neuf d'entre elles vous sont présentées ci-après ; la commission d'Appel d'Offres et la commission des Impôts Directs seront complétées lors d'un prochain Conseil Municipal :

Budget-Finances VP:Eric BODIQU - Guy LE FLOC'H - Matthieu CAUGANT - Josiane CHARRIER - Olivier LE MELL - Morgane MENE	Urba-Bât.PLU_Trav VP:Guy LE FLOC'H - Luc COUSQUER - Sophie CLEMENT - Jean.Marc CORNILLLOU - Olivier LE MELL - Morgane MENE	Voirie-Réseau-Sécu VP:Eric BODIQU - Luc COUSQUER - Matthieu CAUGANT - Jean Marc CORNILLLOU - Morgane MENE - Patrice HASCOET	Cult.- Association VP:Marie Louise BURLOT - Josiane CHARRIER - Marie Fçoise ROSPARS - Loeizaïg ROBACHE - Jean Luc VERBRUGGE - Olivier LE MELL - Patrice HASCOET
Agric-Eco-Envir-Ecol VP:Guy LE FLOC'H - Pierre BESCOU - Marie Claude NEDELEC - Luc COUSQUER - Matthieu CAUGANT - J.Marc CORNILLLOU - Olivier LE MELL - Morgane MENE	Actions Sociales VP:Hélène POULIQUEN - Marie Louise BURLOT - Annie LARVOL - Marie Fçoise ROSPARS - Sophie CLEMENT - Jean Marc CORNILLLOU - Patrice HASCOET - Morgane MENE	Aff. et Resto Scol. -Jeun VP:Marie Louise BURLOT - Marie Claude NEDELEC - Josiane CHARRIER - Sophie CLEMENT - Loeizaïg ROBACHE - Pierre BESCOU - Olivier LE MELL - Patrice HASCOET	Communication VP:Guy LE FLOC'H - Marie Louise BURLOT - Annie LARVOL - Josiane CHARRIER - Jean Luc VERBRUGGE - Loeizaïg ROBACHE - Olivier LE MELL - Patrice HASCOET
Ressources Humaines VP:Hélène POULIQUEN - Marie Louise BURLOT - Josiane CHARRIER - Patrice HASCOET - Morgane MENE	Les Délégations : Titulaires (T) et Suppléants (S) – Référénts (R) et Correspondants (C) Parc Naturel Régional d'Armorique : (PNRA) Guy LE FLOC'H (T), Loeizaïg ROBACHE (S) - Syndicat Mixte de l'Aulne : (SMA) : Christian HORELLOU (T), Jean-Marc CORNILLLOU (S) - Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère : (SDEF) : Guy LE FLOC'H (T), Eric BODIQU (T), Christian HORELLOU (S), Marie Françoise ROSPARS (S) – Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Hélène POULIQUEN (T), Isabelle MEUNIER (Déléguee Agent) - Les Genêts d'Or : Hélène POULIQUEN (T), Jean Luc VERBRUGGE (S) - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) : Marie Louise BURLOT (T) –Jean Luc VERBRUGGE (T), Christian HORELLOU (S) – École de		

Gendarmerie : Marie Louise BURLOT (R), Jean Luc VERBRUGGE (R) - **Défense** : Guy LE FLOC'H (C) Jean Luc VERBRUGGE (C) - **Sécurité Routière** : Eric BODIQU (C), Jean Luc VERBRUGGE (C) (Unanimité)

Lors de cette même séance du 9 juin ont également été fixées les indemnités de fonction des élus locaux, le taux des impôts locaux, la réalisation de travaux complémentaires d'éclairage public à la Cité du Ménez-Hom et la situation du cabinet médical de Dinéault.

Indemnités de fonction des élus

Fixation du taux des Impôts locaux

Éclairage Cité du Ménez-Hom

Situation du Cabinet Médical

- Le Maire percevra une indemnité égale à 43% de l'indice brut 2017 (1 672,43 € brut mensuel), chacun des 4 adjoints, une indemnité égale à 18,33% de ce même indice (712,92 € brut mensuel). **Une nouveauté** : un conseiller municipal, titulaire d'une délégation, une indemnité de 3,33% (129,51 € brut mensuel) et les 13 autres conseillers municipaux, une indemnité égale à 0,75% (29,17 € brut mensuel). Un budget global mensuel brut de 5 032,83 €. (3 abstentions).

- En ce qui concerne le taux des impôts directs (taxes sur le foncier bâti et non bâti), Christian HORELLOU rappelle que ces taux n'ont pas varié depuis 2014, que la commune mène plusieurs projets d'intérêt public (maison médicale...), la restauration de l'église et qu'il est donc nécessaire de conserver le niveau d'imposition actuel : Foncier bâti : 14,50 %, Foncier non bâti : 44,86 %. (3 contre).

- Les riverains de la Cité du Ménez-Hom ont sollicité des travaux complémentaires d'éclairage public. Le marché principal de ces travaux (86 000 €) a été réalisé au second semestre 2019 sous maîtrise d'ouvrage et financement pour 62 000 € du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) avec un reste à charge communal de 24 000 €. Les travaux envisagés sont d'un montant de 3 500 € avec une participation financière du SDEF de 1 000 € sous forme d'un fonds de concours. (3 abstentions)

- Christian HORELLOU indique que le docteur GOARANT, à l'instar d'autres médecins, a connu une baisse importante de ses consultations durant la période de confinement. Cette situation pourrait accélérer son départ à la retraite. Par ailleurs la livraison de la future maison médicale est retardée pour les mêmes raisons, tandis que les recherches d'un nouveau médecin sont en cours. Au regard de l'importance de cette activité sur la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, exonère totalement le cabinet médical de son loyer depuis le 1 janvier 2020. (Unanimité).

Conseil du 17 juin 2020

P5

Subventions et Contrat d'Association

Après que la commission « Budget - Finances » se soit réunie le mercredi 17 juin 2020. le Conseil Municipal, dans sa **session du 25 juin 2020**, a été appelé à donner son avis et à voter les différentes attributions financières faites aux associations (subventions) et à l'Ecole Ste Anne (Contrat d'Association).

Contrat d'association Ecole Sainte Anne : 29 321 € - Cantine : 15 271, € - Garderie : 3 934 €
Subventions : A.F.A.F.A.F. : 1 000 € - ASD : 1 000 € (si activité) – ASD Veillées bretonnes : 800 € (si activité) - Générations Mouvement (Sant Dispar) : 400 € - COS du Personnel : 500 € - Sté de Chasse : « La Communale : 200, € - Sté de Chasse « La Bécassine » : 200, € - Comité des Fêtes : 1 000 [(suivant activité) – Yakadanse : 200, € (si enfants) - S'capade : 200, € - Lycée St Louis : 50, € (voyage scolaire) – DYNAMO (Théâtre) : 300 € - Comité de Développement des Agriculteurs (Pays de Châteaulin) : 125 € - Ar Krampouez Amanen : 50 € - France Alzheimer 29 (Brest) : 100 € - Secours Catholique : 150 € - Centre d'Information des droits des Femmes et des Familles (Brest) : 100 € - Les paralysés de France : 40 € - Séjours, stages des élèves Dinéaultais : 50 € x 25 : 1 250 €. Par ailleurs sont imputées au même compte, « Restaurant du Cœur » (Châteaulin) : 675 € - «Secours populaire» (Châteaulin: 550 €.

Une nouveauté en terme de subventions : pour 2020, sur présentation d'une licence (et de sa facturation) ou de la facture d'une adhésion à une association sportive ou culturelle, la commune subventionnera à hauteur de 20 €, un enfant par famille, une seule fois par an. Conditions d'âge de 6 à 18 ans l'année de la demande.

Programme de Voirie 2020

Au cours de cette même session, Eric BODIU adjoint à la Voirie a présenté au Conseil Municipal, les travaux commandés pour l'année 2020. Ce bon de commande d'un montant de 248 115 € HT concerne 8 secteurs et comporte diverses prestations allant de l'installation et la signalisation de chantier (3 150 €) au balayage (2 347 €), rabotage (99 975 €), à l'enduit superficiel bicouche émulsion (3 378 €), au béton bitumé à chaud (170 633 €) ou encore le tout-venant de calage accotement (7 248 €), les caniveaux à grille (4 650 €), la mise à niveau des regards de visite (8 050 €), pour ne citer que les postes les plus importants.

Les secteurs concernés sont les suivants (H.T.) : **Ty-Huré** : 41 268 €, **Yeun Concily** : 15 621 €, **Rue Déesse Brigitte** : 77 517 € (en attente d'autorisation du Conseil Départemental), **Ty Devet** : 20 443 €, **Cosquer** : 5 946 €, **Gouspaigne-Ty Bianet** : 44 402 €, **Rosconnec-carrefour Concily** : 42 772 €, **Rosconnec-Kermoguen** (emplois) : 2 746 €.

Gendarmerie Sécurité

Jean Luc VERBRUGGE, Conseiller Municipal, Référent Gendarmerie faisait le compte rendu de la réunion à laquelle il était convié le 24 juin dernier.

18 élus avaient répondu à l'invitation de la Gendarmerie pour présenter les missions, les effectifs, le matériel, l'organigramme de la région de Gendarmerie de Rennes, le groupement de Quimper, la compagnie de Châteaulin etc... Accueilli par le capitaine POISSON adjoint à la compagnie, c'est le Major RAULT commandant la brigade qui a animé cette réunion. C'est en remerciant les élus et faisant ressortir la très bonne entente Elus/Gendarmerie qu'il a entamé son propos, en précisant notamment la qualité des informations fournies permettant aux gendarmes de mieux effectuer leur travail.

Les chiffres clés sur la délinquance, les cambriolages, l'augmentation des problèmes inter familiaux, l'agribashing et aussi, les trafics de stupéfiants, fléau qui touche dorénavant toutes les communes, ont été au centre des débats.

La Gendarmerie possède 5 drones ce qui évite l'utilisation coûteuse de l'hélicoptère stationné à Rennes. Il existe également un gendarme référent pour les conseils sur l'installation de caméra de surveillance. A ce sujet, Madame le Maire de Châteaulin a expliqué que la mise en place de caméras à la mairie avait permis d'arrêter les auteurs d'un cambriolage.

(Jean Luc VERBRUGGE)

La Commission Appel d'Offres

Le Conseil Municipal a également désigné les titulaires et les suppléants de la Commission d'Appels d'Offres dont le Maire est le président de droit. Dans

les communes de moins de 3 500 habitants cette commission est constituée de 3 membres titulaires (T) et de 3 suppléants (S) issus du Conseil Municipal (*Unanimité*).

Appel d'Offres

Eric **BODIU** (T)
Guy **LE FLOC'H** (T)
Patrice **HASCOËT** (T)
Jean Luc **VERBRUGGE** (S)
Marie-Françoise **ROSPARS** (S)
Morgane **MENEC** (S)

Il reste une dernière commission obligatoire à mettre en place : celle des **Impôts Directs**. Elle donne son avis, en lien avec les représentants des Services Fiscaux, sur les évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives des locaux d'habitation et professionnels. Composée du Maire, les 8 titulaires et les 8 suppléants doivent faire partie de la population non élue. Christian HORELLOU propose d'ajourner la décision et demande aux conseillers de soumettre des candidatures susceptibles d'en faire partie lors d'un prochain Conseil.

Don au CCAS

Depuis le début de la pandémie, quelques bénévoles volontaires ont tout mis en œuvre pour fabriquer ce matériel qui a tant manqué à la population : des masques. Au delà des remerciements certains Dinéaultais ont versé une obole pour compenser les achats de matériaux (tissu, élastique etc...). La Mairie a reçu un don de 100 € provenant de ces fonds au profit du CCAS. Cette action a marqué, une fois de plus, par l'esprit d'initiative et le désintéressement, la grande qualité de cœur des citoyens.

Les travaux de pose de chambres et de fourreaux (tranchées pour la fibre optique) nécessitent, de réglementer le stationnement et la circulation sur la **D 887** au lieu-dit Ty Vougeret, pour la sécurité des usagers. Cette réglementation s'applique du 29 juin 2020 au 31 juillet 2020. Pour cette période de 8 h 00 à 18 h 00, la vitesse maximale est fixée à 50 km/h, le stationnement des véhicules est interdit, et la circulation est alternée. (*Conseil Départemental du Finistère*).

La facture d'eau...

Qu'en est-il de votre facture d'eau ?

En juillet 2019, vous avez reçu une facture d'eau pour les six premiers mois de l'année sur la base de la consommation estimée.

Courant décembre 2019 et même les derniers jours de décembre pour les gros consommateurs, les agents communaux ont effectué les relevés de votre compteur d'eau, ce qui permet de calculer votre consommation 2019 qui est bien identifiée.

C'est la société **Véolia**, désormais en charge de la gestion de l'eau dans le cadre communautaire qui devait éditer votre facture pour le solde de l'année 2019. Or **cette opération n'a pour l'instant pas été effectuée. La commune va donc procéder** dans les prochaines semaines à l'édition de ces documents.. Néanmoins, Véolia devrait demander un acompte sur la consommation 2020.. **Affaire à suivre....**

(Christian HORELLOU)



Prenez bonne note : le numéro de téléphone du **cabinet d'infirmières de Dinéault** a été modifié au 1er janvier 2020. Pour autant, les Pages Jaunes ou autres sites téléphoniques n'ont pas encore pris en compte cette modification, ce qui ne permet pas, lors des recherches Internet, d'obtenir la bonne numérotation :

07.57.44.58.89

Cabinet Infirmières de Dinéault, 9 Place de l'Eglise, 29150 DINEAULT :

Le nouveau bulletin d'informations

Voici donc le premier numéro du nouveau bulletin municipal de cette mandature.

Comme nous l'avions indiqué dans notre programme, l'information va se poursuivre tout au long des mois, mais à une fréquence moindre que celle que vous connaissiez auparavant. Nous envisageons de le faire **tous les deux mois** en fonction de la richesse de l'actualité. D'autre part quelques **changements** viennent modifier cette parution : le graphisme est, dans son ensemble allégé, tandis que les rubriques sont plus facilement identifiées. Bien sûr, **les photos** seront chaque fois bienvenues, d'autant que nous sommes dans une période de travaux importants, transformant quelque peu le visage de notre commune (la maison médicale, la salle d'activités, le logement) tout comme la voirie qui va démarrer son programme 2020 avec beaucoup de retard. Le **compte rendu du Conseil Municipal** se veut également simplifié et permet une approche moins académique des différents sujets abordés, le rendant ainsi plus agréable à la lecture. Autant que faire se peut, nous essaierons de coller au plus près des informations intéressantes et celles qui vivent à Dinéault. Et puis, il ne dépend que de vous qu'il puisse relater ou créer d'autres chroniques qui pourraient, sous certaines conditions d'éthique, venir enrichir ce bulletin d'informations. Il est également rappelé que **chaque association peut utiliser ce bulletin** en rédigeant son article qui sera soumis au Comité de Rédaction. Notre programme faisait également état de nos **objectifs écologiques** après ceux déjà réalisés. Le Bulletin Municipal peut également témoigner de cette volonté : en effet son organisation précédente nécessitait un tirage de 700 exemplaires à chaque édition, ensuite une préparation (pliage, répartition..) et surtout à en faire la distribution. Notre souhait est d'abord de **réduire le volume de papier** (et d'encre), puis celle de l'**empreinte carbone** permettant, modestement il va sans dire, de réduire les impacts sur l'environnement. C'est pourquoi son **support de lecture privilégié sera notre site Internet communal (dineol.fr)**; il y sera disponible dès son achèvement. Naturellement, celles et ceux qui n'ont pas d'équipement informatique pourront s'inscrire à la Mairie pour l'obtenir au format papier. Pour **ce premier numéro**, nous le distribuerons, comme à l'accoutumée, à l'ensemble des foyers dinéaultais, ceci pour que vous puissiez prendre connaissance de ces modifications. **Pour le numéro 2** qui devrait paraître en septembre, nous mettrons en œuvre la **nouvelle procédure de distribution**.

(Le Comité de Rédaction)

Vous en souhaitant une bonne lecture.

INSEE : Statistiques Inactivité Chômage

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années, sur toute l'année, une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation

continue. A cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Toutes les personnes de ces logements (de 15 ans ou plus) sont interrogées six trimestres consécutifs : les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les interrogations intermédiaires par téléphone. Quelle que soit la situation, la participation des sélectionnés est obligatoire et fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats. Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois prochains. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement des statistiques comme la loi en fait la stricte obligation.

Source : l'Insee

Dernière Minute...

Suite aux visites du SEA sur les différentes installations d'assainissement de la Communauté de Communes, il a été remarqué la présence très importante de lingettes de nettoyage dans les dégrilleurs en entrée de station ou dans les postes de refoulement. Avec l'arrivée de l'épidémie de coronavirus, l'utilisation des lingettes désinfectantes est en nette progression dans les foyers. **Contrairement aux indications de l'étiquette**, les lingettes ne sont pas biodégradables. Les **lingettes** (et tout déchet solide comme les serviettes, tampons, coton-tige...), **c'est dans la poubelle et jamais dans les toilettes !** Les conséquences de ce geste sont importantes ! Des factures d'eau qui augmentent du fait des interventions (ex : de **250 à 1 000 € pour un débouchage de réseau**)...

(Source : Conseil départemental du Finistère : Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA)).

Les solutions pour se déplacer dans le Pays de Brest

Bien que la voiture reste indispensable pour de nombreux déplacements, il est possible de trouver des alternatives à la voiture individuelle pour certains de vos trajets. Vous pouvez ainsi tester le covoiturage, les transports en commun, l'auto-stop, la marche, le vélo... Favoriser ces autres modes de déplacement, c'est profiter de leurs nombreux avantages : moins de coûts liés à la voiture (carburant, entretien...), moins de pollution de l'air, plus d'activité physique, plus de convivialité...

Si vous souhaitez réaliser une partie de votre trajet en transports en commun (car, train, bateau), rendez-vous sur le site internet ou l'application mobile **Mobibreizh.bzh** pour planifier votre trajet de porte à porte ! Cet outil vous donnera les lignes et horaires adaptés à votre besoin. Projet multi-partenarial coordonné par la Région Bretagne et associant 17 collectivités Bretonnes, autorités organisatrices de la mobilité. Il a été mis en œuvre avec un soutien financier de l'Union Européenne.

Si vous envisagez de tester le covoiturage pour vos trajets du quotidien, inscrivez-vous sur la plate-forme de covoiturage **OuestGo.fr** plate-forme de covoiturage publique et gratuite lancée par les collectivités du Grand Ouest. Elle permet de covoiturer sur des trajets du quotidien. Pour trouver un passager ou un conducteur, il vous suffit de vous inscrire sur la plateforme et d'accepter la charte et sa politique de protection des données.

Pour les trajets utilitaires et de loisirs à vélo, le calculateur **Geovelo.fr** vous permet de calculer votre itinéraire (itinéraire recommandé, sécurisé...). Geovelo est également disponible en application smartphone.

Retrouvez en mairie le guide des solutions pour se déplacer dans le Pays de Brest ou sur le site internet de la commune.

Droit d'expression de l'opposition



Constatant que le droit d'expression des élus de l'opposition était souvent bafoué, au mépris des principes démocratiques, le législateur a modifié l'article 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales : depuis les élections de mars 2020, les municipalités de plus de 1 000 habitants (contre 3 500 auparavant) ont l'obligation de réserver un espace à l'expression des élus de l'opposition sur tous les supports de communication de la commune. C'est pourquoi, après cinq ans d'absence, vous retrouvez dans ce bulletin un espace dédié aux élus de l'opposition.

Nous tenons tout d'abord à remercier les habitants qui nous ont accordé leur suffrage, témoignant ainsi de leur volonté de participer davantage à la vie de leur commune, de renforcer la solidarité et les liens intergénérationnels entre les habitants et de mieux vivre ensemble. Nous tenterons de faire vivre ces valeurs, de manière constructive, au sein du conseil municipal et, au-delà, au sein de la commune.

Ces valeurs du « vivre ensemble » que nous défendons ont pleinement trouvé à s'exprimer depuis le début de la pandémie qui a frappé brutalement notre pays et le monde entier. Nous tenons ici à saluer, tout particulièrement, les habitants de la commune, bénévoles ou professionnels, qui par leur engagement et leur dévouement permettent à tous de traverser cette période difficile dans les meilleures conditions.

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a mis en place les commissions et désigné les conseillers municipaux référents auprès des organismes extérieurs. S'agissant d'une des fonctions ordinairement dévolues aux élus, la création de la fonction de « délégué aux cérémonies » et le principe d'une indemnité complémentaire spécifique d'un montant annuel de 1190 € attachée à cette fonction, nous ont fortement surpris. Monsieur le maire nous a précisé que cette indemnité était accordée pour l'organisation des cérémonies sur la commune mais qu'il représenterait lui-même la commune lors des cérémonies officielles. Sur l'hypothèse de trois cérémonies organisées par an par la commune, la fonction de délégué aux cérémonies serait indemnisée à hauteur de 396 € par cérémonie. Ceci nous paraît très largement disproportionné.

Nous avons également demandé une baisse des impôts locaux au motif que les projets d'équipement de la commune pour l'année 2020 (cabinet médical, appartement au-dessus du restaurant scolaire, salle des associations) étaient déjà financés (voir l'article explicatif sur l'investissement communal sur notre site vivreensembleadineault.fr). Monsieur le maire nous répond que des travaux sont à envisager sur la charpente de l'église. Cette situation étant connue depuis plusieurs mois, nous ne comprenons pas pourquoi aucune démarche n'a encore été entreprise pour ce chantier. De plus, il semblerait que les travaux ne débiteront pas cette année.

Des travaux complémentaires d'éclairage public sont demandés par les riverains de la cité du Menez Hom. Ces travaux nous semblent effectivement nécessaires. Toutefois, la compétence « éclairage public » a été transférée au Syndicat d'Energie et d'Équipement du Finistère (SDEF). Si la commune peut formuler des demandes auprès du SDEF, elle n'a aujourd'hui aucune compétence en la matière : elle ne peut donc prendre aucune décision d'équipement ni supporter aucun financement. Par ailleurs, nous avons signalé à Monsieur le maire que l'éclairage public faisait défaut ailleurs sur la commune (route du Roudou Hir par exemple). M. Bodiou propose intelligemment de faire un état des lieux général des besoins complémentaires d'éclairage public sur la commune plutôt que de travailler au cas par cas.

Une baisse de loyer pour le cabinet médical était proposée par le conseil municipal. Nous avons demandé l'exonération totale de loyer pour le médecin au motif que ce dernier rend un grand service à la population en reculant la date de son départ en retraite dans l'attente d'un remplaçant. Demande approuvée par l'ensemble des Conseillers.

Nous restons à votre écoute, vous pouvez nous retrouver, poser vos questions et transmettre vos suggestions sur le site internet vivreensembleadineault.fr.

Les conseillers de l'opposition : Olivier LE MEL, Patrice HASCOËT, Morgane MENEC.